



Centrale des syndicats  
du Québec

# GUIDE D' ACTIONS FÉMINISTES

Journée  
internationale  
des droits  
des femmes

---





# Journée internationale des droits des femmes

---

## CONTEXTE

Au fil des années, la mobilisation des femmes a permis d'obtenir des gains considérables pour l'ensemble de nos membres. Pensons à l'équité salariale, aux congés de maternité et parentaux, aux allocations familiales ainsi qu'au réseau public des services éducatifs à la petite enfance. Ces gains féministes ont bénéficié à l'ensemble de la société québécoise.

Malgré les avancées, du chemin reste à faire. La Journée internationale des droits des femmes, qui se tient chaque année le 8 mars, est l'occasion de mettre de l'avant les gains et de mobiliser nos membres en vue des luttes que nous devons encore mener ensemble!





## BREF HISTORIQUE

L'origine du 8 mars remonte au début du 20<sup>e</sup> siècle. De fait, le Woman's Day est instauré aux États-Unis en 1909. Alors soulignée chaque dernier dimanche du mois de février, et ce, jusqu'en 1914, cette journée a comme objectif l'obtention du droit de vote des femmes.

En Europe, c'est en 1910, lors d'une conférence réunissant des centaines de femmes venant de 17 pays, que le Secrétariat international des femmes socialistes lance l'idée d'organiser tous les ans une journée pour la lutte du droit de vote des femmes.

Au cours des années qui suivent, des actions et des manifestations sont organisées un peu partout sur le Vieux Continent. Plus d'un million de femmes participent à des rassemblements, exigeant non seulement le droit de vote, mais aussi le droit au travail.

Les manifestations de femmes ouvrières qui se déroulent à Saint-Petersbourg en 1917 amorcent la révolution russe. Inspiré par ces ouvrières, le président russe Lénine décrète alors le 8 mars la Journée des femmes.

Une invitation à consacrer une journée pour la reconnaissance des droits des femmes est ensuite lancée en 1977 par l'Organisation des Nations unies, faisant ainsi du 8 mars une journée reconnue par plusieurs pays.

Plus près de nous, une marche et un colloque sont organisés le 8 mars 1971 par le Front de libération des femmes du Québec, afin de lancer une campagne pour l'avortement libre et gratuit. Par la suite, des syndicats, des groupes de femmes et des groupes communautaires amorcent un mouvement de militance pour que cette date devienne une journée de mobilisation et de manifestations féministes.

Constatant au cours des dernières années que le mouvement prend des allures commerciales où les stéréotypes sont renforcés, le Collectif 8 mars propose en 2019 de nommer cette journée, au Québec, la Journée internationale des droits des femmes. Cette nouvelle appellation vise à rappeler les objectifs du 8 mars et le chemin qu'il reste à faire pour l'atteinte d'une égalité de faits.

## POURQUOI SOULIGNER LE 8 MARS?

Le 8 mars n'est ni une fête commerciale ni la fête des femmes. Il s'agit d'un moment pour mettre de l'avant les luttes féministes, les gains obtenus, mais aussi les luttes qui demeurent pour l'atteinte d'une véritable égalité de faits entre les femmes et les hommes, et entre les femmes elles-mêmes.

## OUTILS OFFERTS

Chaque année, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) met à la disposition de ses membres affiliés, vers la fin du mois de janvier, de multiples outils préparés par le Collectif 8 mars : épinglettes, affiches et autocollants.

Le visuel, également offert en format électronique, peut être utilisé comme bannière ou à titre de photo de profil sur les réseaux sociaux, comme signature au courriel, ou encore comme fond d'écran pour les réunions virtuelles.

Tous les formats sont accessibles sur le **site Internet de la CSQ**.

## QUOI FAIRE LE 8 MARS?

### Envie de manifester?

Le Collectif 8 mars propose habituellement plusieurs actions auxquelles les affiliés sont invités à participer.

De son côté, le collectif Femmes de diverses origines (FDO) organise chaque année une manifestation à l'occasion de cette journée.

Pour en savoir plus sur ces actions, surveillez les infolettres ou communiquez avec le comité de la condition des femmes à l'adresse suivante : **conditiondesfemmes@lacsq.org**.

### Vous souhaitez organiser une activité sur le plan local?

La journée du 8 mars s'avère une occasion favorable pour mettre de l'avant les enjeux liés aux droits des femmes et elle est tout indiquée pour organiser une rencontre avec les membres féminins ou encore l'ensemble des membres de votre organisation.

Les sujets qui peuvent être abordés dans le cadre de cette journée sont nombreux : conciliation famille-travail-études, violences à l'égard des femmes, discrimination, prise de parole des femmes et leur place dans les lieux de décisions, etc.

### Du soutien pour vos actions

Que ce soit le comité de la condition des femmes ou la personne responsable de ce dossier dans votre organisation locale, ou encore le comité exécutif ou le conseil d'administration de votre syndicat qui organise un événement, le comité de la condition des femmes de la CSQ propose son soutien. En effet, il peut présenter une conférence adaptée à votre organisation ou encore offrir une de ses formations déjà existantes.

Pour en savoir plus, consultez **la liste des formations**.

Vous pouvez également communiquer par courriel avec le comité : **conditiondesfemmes@lacsq.org**

